



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 6205

Texte de la question

Le secteur de l'armement connaît aujourd'hui une crise importante et les industries de fabrication de munitions sont plus particulièrement touchées. GIAT - Industries s'inquiète donc légitimement des restructurations qui devraient atteindre ce groupe et qui entraîneront des fermetures de sites. Des décisions budgétaires sont envisagées afin de réduire de 18,4 % le budget Munitions du ministère de la défense. Le site GIAT - Industries du Mans risque de disparaître si aucune commande de petites munitions acier ne lui parvient pour 1998, or cette usine du Mans est la seule du groupe GIAT - Industries qui actuellement ne soit pas déficitaire. Il apparaît que si toutes les commandes de petites munitions profitaient à l'usine du Mans et ne se faisaient plus, comme cela est le cas pour certaines, en Allemagne, l'avenir du site sarthois et de l'ensemble de ses effectifs serait assuré. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de la défense de lui faire savoir si des efforts peuvent être consentis pour assurer la pérennité du centre GIAT - Industries du Mans dont le savoir-faire n'est plus à démontrer, et de bien vouloir préciser si les commandes de munitions de petit calibre pourraient dorénavant être concentrées sur le centre GIAT - Industries du Mans.

Texte de la réponse

La situation du marché des armements terrestres se caractérise par une diminution importante des budgets de défense au niveau mondial, et par l'exacerbation de la concurrence internationale. Aussi, GIAT - Industries doit, à l'instar des industriels de cette branche d'activité, poursuivre l'adaptation de sa stratégie, de son organisation et de ses moyens. Les évolutions effectuées au sein de GIAT - Industries doivent préserver l'avenir de la filière munitionnaire française, au sein de laquelle l'établissement du Mans doit occuper une position correspondant à sa spécialisation dans la production de munitions de petit calibre (9 millimètres, 7,62 millimètres et 5.56 millimètres). Sur la base des hypothèses actuelles, l'effectif de cet établissement devrait être ramené à 97 salariés, en équivalent temps plein, d'ici à la fin de 1998. Il est à noter que, sauf exception, les appels d'offres français concernant les munitions de petit calibre sont effectués au niveau européen. Eu égard notamment aux engagements européens de la France, la préférence nationale pour ce type de marché ne saurait constituer une solution économiquement et politiquement acceptable. Ainsi, il appartient à GIAT - Industries de présenter, lors des consultations précédant les notifications de commandes, des solutions compétitives en termes de prix et de délais, et satisfaisant aux performances exigées. Par ailleurs, la réduction du budget des munitions évoquée par l'honorable parlementaire correspondant à un passage de 3 776 millions de francs, prévus par la loi de finances initiale pour 1997, à 3 080 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1998 ; cette réduction, qui s'applique à l'ensemble des commandes de munitions et inclut les missiles et les torpilles, ne saurait concerner uniquement celles adressées à GIAT - Industries. Il est à souligner que le ministère de la défense s'efforce de maintenir un plan de charge suffisant pour l'établissement de GIAT - Industries du Mans, comme l'attestent les commandes de munitions de petit calibre opérées en 1996 et 1997.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6205

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4013

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 277